



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, pendant sa présidence du Conseil de sécurité, en juillet 2017, la Chine organisera un débat public intitulé « Paix et sécurité en Afrique : renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité », qui devrait en principe se tenir le mardi 18 juillet 2017.

Afin d'orienter les échanges à cette occasion, la Chine a élaboré une note de réflexion (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
de la République populaire de Chine
(Signé) **Liu Jieyi**



Annexe à la lettre datée du 5 juillet 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et chinois]

Note de réflexion

Débat public du Conseil de sécurité, sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité »

1. Contexte

Sous la présidence de la Chine, en juillet, le Conseil de sécurité prévoit d'organiser un débat public sur le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité.

Continent offrant le plus gros potentiel de développement, l'Afrique tient une place très importante dans le maintien de la paix dans le monde et dans l'action en faveur du développement commun. Ces dernières années, les pays africains se sont engagés en faveur de la coopération, de l'autosuffisance, de l'unité et de la coordination, à défendre fermement les buts et principes de la Charte des Nations Unies et à promouvoir activement des solutions africaines aux problèmes de l'Afrique. Renforçant leurs mécanismes de sécurité collective, ils ont apporté d'importantes contributions au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, ce qui a été largement salué par la communauté internationale.

Les opérations de paix menées par l'Union africaine sont devenues un élément essentiel du règlement des conflits et des crises que connaît l'Afrique. Les opérations déployées par l'Union africaine en Somalie, dans le bassin du lac Tchad et dans le Sahel ont été décisives. Au cours des 15 dernières années, le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine s'est considérablement renforcé. Le Programme décennal de renforcement des capacités destiné à l'Union africaine, qui est arrivé à échéance à la fin de 2016, a contribué de façon notable à renforcer les capacités de l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le 19 avril 2017, les deux organisations ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, marquant une nouvelle étape dans leur coopération. L'ONU a déployé, avec l'Union africaine, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, fourni un appui logistique à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), intensifié les efforts visant au règlement politique des crises africaines, notamment au Soudan du Sud, au Mali et en République centrafricaine, et appuyé la reconstruction après les conflits en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire, avec, à chaque fois, des effets bénéfiques. La communauté internationale a aussi continué de renforcer son appui à l'Union africaine et d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de paix et de sécurité.

Les efforts combinés des pays africains, de l'Union africaine et autres organisations régionales et sous-régionales et de la communauté internationale ont aidé le continent africain à maintenir une paix et une stabilité globales. Néanmoins, il reste à l'Afrique des défis importants à relever en matière de paix et de sécurité. Des organisations terroristes, telles que Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur et les Chabab, représentent une menace toujours plus grande. La criminalité transnationale organisée demeure omniprésente dans le Sahel et la piraterie continue de faire des ravages dans le golfe de Guinée. Face à de tels défis,

la capacité de l'Afrique de prévenir et régler les conflits et de maintenir la paix et la stabilité demeure insuffisante. Les opérations de paix menées par l'Union africaine sont aux prises avec des contraintes liées aux ressources financières, au matériel, aux techniques et à la gestion interne. La communauté internationale se doit d'aider l'Afrique à résoudre ces problèmes au moyen d'efforts concertés et d'un appui constant.

2. Mesures prises précédemment par le Conseil de sécurité

Le 24 mai 2016, à l'initiative de l'Égypte, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité et a publié une déclaration de son président (S/PRST/2016/8), dans laquelle il souligne qu'il importe d'approfondir la coopération avec l'Union africaine afin de l'aider à renforcer ses capacités en matière de prévention des conflits, de gestion et de règlement des crises et de consolidation de la paix après les conflits, et encourage la communauté internationale à continuer d'apporter sa contribution à cet égard, plus activement s'il y a lieu. Le 18 novembre 2016, le Conseil a tenu un débat public sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique et a adopté la résolution 2320 (2016), dans laquelle il réaffirme sa détermination à resserrer encore la coopération en matière de paix et de sécurité entre l'ONU et l'Union africaine. Le 25 mai 2017, le Secrétaire général a soumis, conformément à la résolution 2320 (2016), son rapport sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454), d'où il ressortait clairement que les opérations de paix menées par l'Union africaine devaient être vues comme un outil important dont l'ensemble de la communauté internationale pouvait se servir pour répondre aux crises en Afrique, en complément des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans son rapport, le Secrétaire général soulignait que la communauté internationale devait aider l'Union africaine à obtenir les moyens nécessaires pour financer ses opérations de paix et à renforcer sa capacité d'assurer la planification, le financement, la pérennisation et le contrôle de ses missions.

3. Objectifs et grands axes du débat public

Ce débat public vise à promouvoir l'application des résolutions et des déclarations du président déjà adoptées par le Conseil de sécurité et à insister sur l'importance qu'il y a à aider l'Afrique à renforcer ses capacités en matière de paix et de sécurité. En passant au crible les difficultés et les points faibles entravant le renforcement des capacités de l'Afrique dans ce domaine, le débat public encouragera la communauté internationale à améliorer les politiques et procédures en tenant compte des besoins spécifiques des pays africains et à prendre les mesures nécessaires pour surmonter les difficultés auxquelles l'Afrique fait face, afin d'apporter une aide concrète et efficace au renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Nous recommandons aux membres du Conseil d'axer leur réflexion sur les questions suivantes :

a) Avant d'appuyer les opérations de paix menées par l'Afrique, il est indispensable et essentiel de respecter le fait que c'est aux pays africains qu'il revient de résoudre les problèmes de sécurité sur leur continent. Compte tenu de ce rôle moteur de l'Afrique, comment la communauté internationale peut-elle mieux aider l'Union africaine et les organisations sous-régionales à renforcer leurs capacités en matière de sécurité et à améliorer leur coordination avec l'ONU?

b) Le renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité se heurte à des difficultés, notamment un manque de personnel, de financements et de ressources. L'aide et l'appui constants de la communauté

internationale sont indispensables. Quels modèles de financement l'ONU peut-elle envisager et adopter pour assurer des sources de financement suffisantes, prévisibles et durables pour les opérations de paix menées par l'Union africaine? Par quels moyens la communauté internationale peut-elle appuyer davantage le dispositif de sécurité collective de l'Union africaine, en particulier dans les domaines de la formation, du renforcement des institutions, de la logistique et du financement?

c) Nous soutenons les efforts déployés par les pays d'Afrique pour régler les crises par des voies pacifiques, comme le dialogue et la concertation, pour accorder la plus grande importance aux jeunes, aux femmes, aux enfants, aux réfugiés, à l'emploi et à d'autres problématiques sociales et économiques et pour être mieux à même d'assurer des services publics et de développer l'infrastructure, éléments essentiels au renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de prévention des conflits, de règlement des conflits et de reconstruction après les conflits. Dans quels domaines la communauté internationale pourrait-elle resserrer sa coopération pour remédier aux causes profondes des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique?

d) L'Afrique demeure au cœur des travaux du Conseil de sécurité et est une priorité des opérations de maintien de la paix. Comment l'ONU pourrait-elle améliorer l'efficacité de ses opérations de maintien de la paix en Afrique? Comment le Conseil pourrait-il aider l'Afrique à combattre le terrorisme régional, la piraterie, la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains et d'autres problèmes et menaces?

4. Format

La réunion se tiendra sous la forme d'un débat public pour permettre à tous les États Membres de l'ONU d'exposer leurs vues sur la question à l'examen.
